

Client n° 276400

N°TVA:

M. CAMPOS ERIC
165 ROUTE DE LAGRAILLE
46230 CIEURAC



AVOIR n° 09752300 du 30/11/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 24 75 57

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
AVOIR N° 19741981 DU 10/11/25 SUR BON 19741980 AG. LALBENQUE								
V/REF: CHANTIER 86013 POUSSOU								
174894.04	MONTANT 48/35-2,80ML	GYPSO	-112	ML	0,85	-95,20		
AVOIR N° 15848010 DU 18/11/25 SUR BON 15847988 AG. CAHORS								
V/REF: CHANTIER 86013 POUSSOU								
609216.01	THERMOFLEX 135/57,5-100MM R2,75		-3,11	M2	9,30	-28,92		
	dont Eco-Contribution					(-0,47)		
	Total Eco-Contribution					(-0,47)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								
Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par				
-124,12	20,00% -24,82	-148,94	31/12/25	** AVOIR **				

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 4

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée. Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé.

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs.